



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Assemblée plénière du 25 avril 2014

Intervention de Gérard PIEL

**Rapport n° 5 : contrat d'exploitation des services ferroviaires régionaux 2007-2016
Avenant n°28**

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègue(s),

Ce rapport ne nous convient pas pour plusieurs raisons.

La première est qu'il intègre l'augmentation du pourcentage de la TVA qui passe de 7 à 10%, alors même que cette augmentation, je le rappelle nous a été imposée par le gouvernement contre l'avis des Régions et qu'elle va lui permettre de prélever 1.5 millions d'euros sur notre budget !

Nouveau tour de force à son actif, ce gouvernement aura réussi à faire payer par les régions l'augmentation de la TVA d'un établissement public national la SNCF !

Deuxièmement il est certes évoqué dans ce rapport, l'impact du CICE (Crédit impôt Compétitivité emploi). Mais pour autant, il n'est indiqué ni estimation, ni montant.

Depuis des mois maintenant, les usagers des TER sont pris en otages par la direction de la SNCF, qui s'avère incapable de respecter le contrat passé avec le Conseil régional, ne prenant en considération ni les passagers ni notre assemblée.

En réalité, la direction de la SNCF poursuit bien d'autres buts que celui de la satisfaction des besoins des usagers à travers la défense et le développement du service public.

La baisse régulière des effectifs de cheminots y compris en 2014, ne permet plus à la société nationale de répondre aux demandes des usagers et des collectivités, alors même que les régions continuent d'investir fortement et bien au-delà de la convention Région-SNCF.

En effet, pour la SNCF, tout est prétexte à dépense supplémentaire : de l'affichage dans nos trains de message du Conseil régional, à la nouvelle redevance quai qui va grever les dépenses régionales de 3.31 millions d'euros par an, en passant par toute une série de dépenses plus ou moins utiles.

Et quand la SNCF nous impose unilatéralement un autre plan transport que celui partagé à travers le contrat et voté en séance plénière, notre sanction est très loin d'être à la hauteur, laissant perdurer les dysfonctionnements et les problèmes quotidiens qui pourrissent la vie des usagers de ce service.

Et que dire de la non prise en compte de l'augmentation du SMIC (symbolique je vous l'accorde) mais qui n'a pas été répercutée dans cet avenant, ni d'ailleurs dans les précédents et qui exclut des dizaines d'ayant droit (près de 120) de la carte zou solidaire.

Le niveau d'exaspération des usagers des TER, ne fait que croître de jour en jour. La région devrait leur donner des signes forts de prise en compte de celle-ci, or les mesures contenues dans cet avenant ne semblent pas en prendre le bon chemin.

Pour toutes ces raisons nous voterons contre cette délibération.

Seul le prononcé fait foi